

bien l'intention d'accepter cette obligation. Les honorables députés constateront que presque 29 millions de dollars, soit plus de 58 p. 100 de toutes les affectations au titre des affaires indiennes, sont assignés à des fins éducatives. Cette expansion constante du programme éducatif des Indiens se traduit non seulement par le nombre d'élèves qui reçoivent une formation, mais par la diversité des cours qui sont offerts aux étudiants indiens. Il ressort des rapports provisoires que le nombre des étudiants indiens est maintenant d'environ 42,500, dont plus de 10,000 fréquentent des écoles non indiennes, des universités, des écoles normales, des écoles commerciales ou des écoles de métier. La statistique pour l'année terminée le 31 décembre 1960 n'est pas encore disponible, mais on prévoit que, au rythme actuel de l'accroissement, le nombre des étudiants fréquentant ces institutions durant l'année financière 1961-1962 dépassera 11,500.

En septembre 1960, nous avons approuvé une révision de l'échelle des traitements des instituteurs. L'accroissement des crédits au poste des traitements des instituteurs pour l'année financière 1961-1962, qui est d'environ 4 p. 100 plus élevé que celui de l'année financière en cours, a pour but de pourvoir à ce relèvement des traitements. Le ministère emploie à l'heure actuelle 1,351 instituteurs dont 123 ont le statut d'Indien, soit 9.1 p. 100 de tout le personnel enseignant. J'espère que cette proportion augmentera sans cesse.

Le programme établi en vue d'organiser des comités d'enseignement formés de membres de bandes indiennes a continué tout en connaissant un essor assez rapide. J'ai annoncé l'an dernier que 19 comités de ce genre étaient sur pied. Aujourd'hui, le nombre en est passé à 25. Ces comités ont été établis dans les régions suivantes: en Colombie-Britannique, 6; en Alberta, 3; en Saskatchewan, 9; en Ontario, 5; au Québec, 1 et dans les Maritimes, 1.

Au cours de l'année financière 1960-1961, le ministre a accordé à des étudiants doués 18 nouvelles bourses, dont le montant global atteint \$17,910; cela représente une bourse de plus que l'an dernier, et un accroissement de \$3,600 dans la valeur totale des bourses.

On a prévu la construction de 109 autres salles de classe, dont 40 sont pour remplacer des locaux actuels et 40 sont destinées au personnel. En tout, le coût estimatif de la construction s'élèvera à 5 millions et demi de dollars. En outre, des sommes ont été prévues pour aider les provinces à financer la construction d'écoles que fréquenteront des élèves indiens et non indiens dans 26 localités. Au cours de l'année, 15 accords ont été conclus en vue de l'éducation conjointe d'élèves indiens, et les contributions du gouvernement

se chiffrent à environ \$1,100,000. Le ministère a maintenant conclu avec diverses commissions scolaires des provinces et des territoires 98 ententes portant sur l'éducation conjointe des élèves indiens et non indiens.

Au cours de la présente année financière, on a accéléré le programme d'entretien et de réparation des écoles indiennes, ce qui a eu l'avantage de créer de l'emploi pendant l'hiver. On prévoit qu'au 31 mars 1961, on aura dépensé \$483,000 de plus que le montant initialement affecté à cette fin.

Outre le programme scolaire régulier, le ministère a continué à s'occuper de l'éducation des adultes. Pendant l'année 1959-1960, l'inscription totale a atteint 1,300. La plupart des élèves suivaient les cours d'instruction primaire et d'enseignement ménager. A cet égard, on a apporté cette année une intéressante innovation dans les cours avancés du programme d'éducation des adultes. On offre aux jeunes Indiens des deux sexes qui ont quitté l'école, des cours succincts et accélérés d'anglais, de mathématiques et d'orientation sociale, en vue de les préparer à la formation professionnelle, aux affaires, ou à l'emploi. Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme, si bien qu'à l'heure actuelle, plus de 150 élèves sont inscrits à ces cours à Edmonton, Regina, Prince Albert et Muncney. Le jeune Indien adulte,—cela est très manifeste,—comprend de plus en plus qu'il a besoin d'une formation académique de base.

Une autre responsabilité évidente que nous avons envers les Canadiens de race indienne, c'est de leur fournir, une fois qu'ils sont spécialisés, des chances égales dans la vie économique du Canada. Par l'entremise de la nouvelle division de l'expansion économique, qui a commencé à fonctionner il y a environ un an, on a pu appuyer davantage sur la distinction entre les secours, d'une part, et la création d'occasions d'emploi, d'autre part. Dans le domaine de l'agriculture, l'aide qu'on a fournie devait, en général, être remboursée. Le programme de prêts de bovins par rotation à des Indiens choisis dans les provinces de l'Ouest a soulevé beaucoup d'intérêt l'année dernière, et les présents crédits prévoient une très forte augmentation des dépenses au titre du cheptel.

Aux termes du programme de placement grâce à l'excellente collaboration du Service national de placement, le nombre global des Indiens choisis qui ont été placés en emploi régulier dans les centres urbains depuis avril 1957 atteint maintenant plus de 700, dont 270 ont été placés durant l'année terminée le 30 novembre dernier. Il s'agit pour la plupart de jeunes Indiens ayant la compétence nécessaire pour leurs emplois. Ils sont véritablement des pionniers dans le processus de